

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: **86201633.4**

⑤① Int. Cl.⁴: **A 63 F 3/02**
A 63 F 3/00

⑳ Date de dépôt: **23.09.86**

③① Priorité: **30.09.85 FR 8515045**

④③ Date de publication de la demande:
01.07.87 Bulletin 87/27

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Bois, René**
Bois du Roch St-Genest-de-Contest
F-81440 Lautrec(FR)

⑦② Inventeur: **Bois, René**
Bois du Roch St-Genest-de-Contest
F-81440 Lautrec(FR)

⑦④ Mandataire: **Dellicour, Paul**
Office de Brevets E. Dellicour rue Fabry 18/012
B-4000 Liège(BE)

⑤④ **Coffret pour jeu de société.**

⑤⑦ L'invention concerne un coffret pour rangement et plus particulièrement pour rangement de jeux de société, adoptant la forme générale d'un livre composé de deux parties symétriques, 1a et 1b, formant les deux volets du livre et montées articulées entre elles, au moyen de charnières, 4a et 4b, sur l'un, 4, des côtés du coffret où elles définissent en position fermée dite de rangement – dans laquelle les deux parties, 1a et 1b, sont rabattues l'une contre l'autre – une boîte renfermant les pièces de jeu et, en position ouverte dite d'utilisation – dans laquelle les deux parties, 1a et 1b, sont dans le même plan et dans le prolongement l'une de l'autre – au moins un plateau 2 sur lequel évoluent les susdites pièces de jeu.

Ce coffret-livre est composé de deux éléments dissociables mâle 6 et femelle 1, l'élément mâle 6 est constitué par une partie saillante formée dans le dos 6b du livre et l'élément femelle 1 est constitué par les deux parties symétriques articulées, 1a et 1b qui, en position fermée délimitent, sur le côté d'articulation 4 du coffret 1, une ouverture 5 dans laquelle vient s'emboîter la partie saillante 6a de l'élément mâle 6 pour maintenir ledit coffret-livre en position fermée.

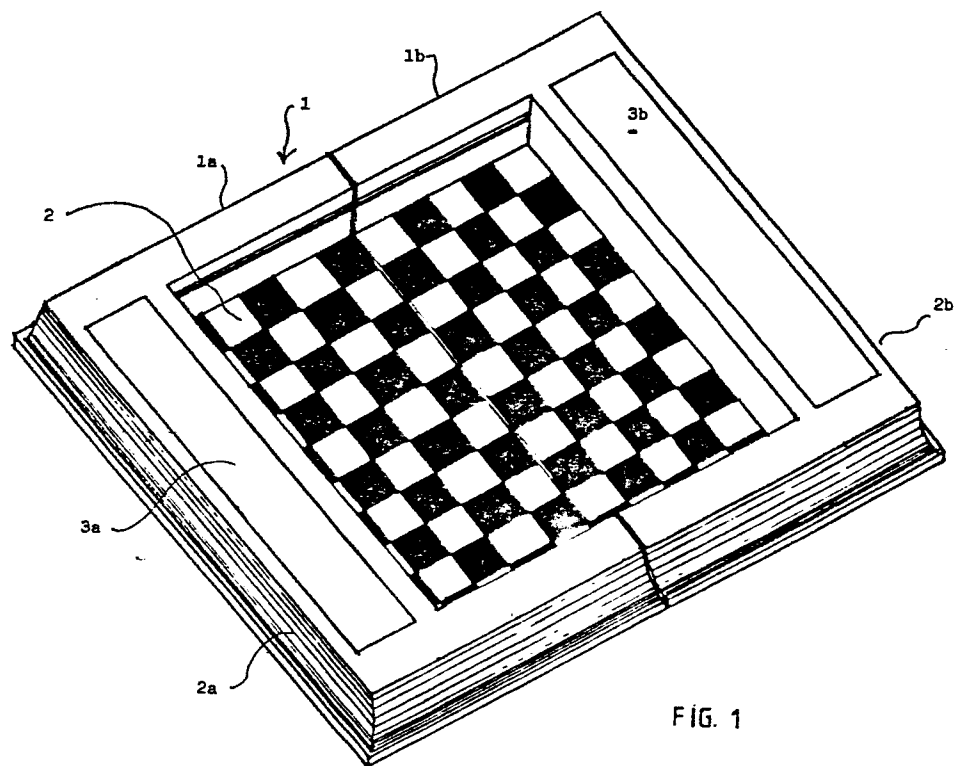


FIG. 1

TITRE MODIFIÉ
voir page de garde

La présente invention a trait aux jeux de société tels que les jeux d'échecs, de dames, de l'oie, etc... et concerne plus particulièrement un coffret de rangement contenant les pièces (pions, dés à jouer, cartes...) et les plateaux (circuits, damiers...) d'un ou de plusieurs desdits jeux.

5 Un coffret de rangement pour jeux de société se compose classiquement de deux parties symétriques articulées entre elles sur l'un des côtés du coffret pour définir en position fermée dite de rangement - dans laquelle les deux parties sont rabattues l'une contre l'autre - une boîte renfermant les pièces de jeu et, en position ouverte dite d'utilisation - dans
10 laquelle les deux parties sont dans le même plan et dans le prolongement l'une de l'autre - au moins un plateau sur lequel évoluent les susdites pièces de jeu.

Cette conception classique d'un coffret pour jeux de société a ouvert l'horizon à la création de nombreux modèles de coffrets visant notamment à
15 modifier la structure de ces derniers en fonction de la nature des jeux qu'ils contiennent.

Ainsi, par exemple, le coffret pour jeux de cartes, décrit et représenté dans le brevet français n° 1.338.492, comprend un fond percé de trous centrés sur chaque jeu de cartes afin d'autoriser le passage d'un
20 doigt qui libérera les jeux de leur coffret.

Un autre coffret, décrit et représenté dans les brevets français n° 1.384.773 et n° 2.383.583, a la face intérieure de ses deux parties symétriques, recouverte d'un métal magnétique. Ainsi, les pièces de jeu sont maintenues par aimantation, sur lesdites faces intérieures.

25 Un autre coffret, objet du brevet français n° 2.258.880, comporte au-dessus de la face externe de chacune de ses deux parties symétriques articulées, une plaque rectangulaire coulissante, amovible et inversible, dont chaque face forme la moitié d'un jeu de telle sorte qu'en position ouverte d'utilisation, le dessous du coffret offre le choix entre deux jeux
30 selon la face visible des deux plaques coulissantes qui deviennent

adjacentes pour former un jeu entier.

D'autres recherches ont porté sur un coffret pour jeux de société adoptant la forme générale d'un livre pour s'intégrer très facilement dans une bibliothèque et pour permettre un transport discret en voyage.

5 De tels coffrets-livres ont été décrits et représentés dans les brevets allemands n° 31 082, n° 456 883 et dans les brevets britanniques n° 559 597 et n° 1 436 453.

10 Partant de ces constatations, le demandeur a imaginé une nouvelle conception de coffrets-livres susceptible d'établir un juste équilibre entre le facteur esthétique du livre et le facteur fonctionnel du coffret.

15 A cet effet, le coffret de l'invention pour rangement de jeux de société, adoptant la forme générale d'un livre et comprenant deux parties symétriques articulées, est remarquable en ce que ledit coffret est composé de deux éléments dissociables mâle et femelle. L'élément mâle est constitué par la partie saillante formée dans le dos du livre et l'élément femelle est
20 constitué par les deux parties symétriques articulées formant le coffret et qui, en position fermée, délimitent, sur le côté d'articulation dudit coffret, une ouverture dans laquelle vient s'emboîter une partie saillante de l'élément mâle pour maintenir ledit livre en position fermée. Ainsi, la présence de la partie saillante de l'élément mâle dans ladite ouverture empêche le degré de liberté de l'articulation des deux parties symétriques
25 de l'élément femelle, lequel est ainsi maintenu en position fermée. Il suffit de dégager la partie saillante de cet élément mâle hors de l'ouverture ménagée dans l'élément femelle, pour autoriser l'articulation des deux parties symétriques et l'ouverture du coffret. On comprend que le dispositif de fermeture du coffret que constitue l'élément mâle du coffret-livre, présente un aspect attrayant et original tout en se mariant avec la structure d'ensemble.

30 Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, les mouvements de la parties saillante de l'élément mâle, à l'intérieur de l'ouverture de l'élément femelle, sont assurés par un dispositif de guidage constitué de glissières et de rainures coopérant entre elles et préformées, en vis à vis, sur les deux faces latérales externes pour la partie saillante de l'élément mâle et sur les deux faces latérales internes pour l'élément
35 femelle. Préférentiellement et pour des raisons techniques pratiques de fabrication, les susdites glissières sont préformées sur les deux faces latérales externes de la partie saillante de l'élément mâle et les susdites rainures sont ménagées dans les deux faces latérales internes de l'élément femelle. On comprend que l'engagement des glissières dans les rainures,
40 guide les mouvements de coulissement de la partie saillante de l'élément

mâle à l'intérieur de l'élément femelle tout en assurant une meilleure fiabilité du dispositif de fermeture du livre en position fermée.

Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, la partie saillante de l'élément mâle du coffret-livre et destinée à pénétrer dans l'élément femelle, est creuse pour autoriser le rangement de pièces de jeu.

D'autres caractéristiques et d'autres avantages de la présente invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description qui suit, donnant à titre d'exemples non limitatifs et en regard des dessins annexés, divers modes de réalisation d'un coffret-livre respectant les concepts fondamentaux de l'invention.

Sur ces dessins:

La figure 1 est une vue en perspective d'un tel coffret-livre représenté en position ouverte dite d'utilisation.

Les figures 2 et 3 sont des vues en perspective des deux éléments dissociés d'un coffret-livre, selon un premier mode de réalisation illustré en position fermée dite de rangement.

La figure 4 est une vue en perspective d'une variante apportée à l'élément de la figure 2.

Les figures 5 et 6 sont des vues en perspective de deux éléments dissociés d'un coffret-livre, selon un deuxième mode de réalisation illustré en position fermée dite de rangement.

Le coffret 1, représenté en position ouverte sur le dessin de la figure 1, est constitué de deux parties symétriques 1a et 1b disposées dans le prolongement l'une de l'autre et dans un même plan pour définir sur leurs faces intérieures adjacentes, un damier 2 formant un plateau de jeu de dames ou d'échecs. Ce plateau de jeu 2 est entouré, sur les deux bords extérieurs des deux parties symétriques 1a et 1b, de logements surélevés 2a et 2b qui sont chacun fermés par une plaque, référencée respectivement 3a et 3b et montée coulissante au-dessus desdits logements. Ces logements 2a et 2b permettent de stocker ou de ranger des pièces de jeux tels que les pions pour un jeu de dames.

En position fermée, telle qu'illustrée sur le dessin de la figure 3, les deux parties symétriques 1a et 1b, articulées sur un côté d'articulation 4 au moyen de deux charnières 4a et 4b, sont rabattues l'une contre l'autre, les deux logements 2a et 2b en regard l'un vers l'autre. Selon la caractéristique principale de l'invention, les deux parties symétriques 1a et 1b délimitent, en position fermée du coffret 1, sur le côté d'articulation 4, une ouverture rectangulaire 5 dans laquelle vient s'emboîter la partie saillante 6a d'un élément mâle 6, appropriée pour

pénétrer dans ladite ouverture 5. L'introduction de la partie saillante 6a de l'élément mâle 6 dans l'ouverture 5, a pour objet de maintenir les deux parties symétriques 1a et 1b plaquées l'une contre l'autre et par conséquent de les bloquer dans cette position. Il suffit alors d'enlever la partie saillante 6a hors de son logement pour autoriser la libre articulation des deux parties symétriques 1a et 1b sur le côté 4. Avantageusement, les deux charnières 4a et 4b (ou toute autre pièce de jointure équivalente) sont disposées de part et d'autre de ladite ouverture 5 pour ne pas obstruer le passage de la partie saillante 6a dans l'ouverture 5 tout en étant inapparentes, et ce que le coffret-livre soit en position ouverte ou fermée. En effet, lorsque le coffret 1 est en position ouverte (cf. figure 1), les charnières 4a et 4b se retrouvent à l'envers du plan de jeu 2 et lorsque le coffret est en position fermée (cf. figure 3), elles sont camouflées par la bordure 6b qui, formant le dos de l'élément mâle 6 en entourant la partie saillante 6a, vient se plaquer contre les contours (comportant les deux charnières 4a et 4b) de l'ouverture 5 du coffret 1.

En recouvrant de cuir les faces extérieures de la bordure 6b de l'élément mâle 6 et les deux parties symétriques 1a et 1b du coffret 1, les deux éléments mâle et femelle emboîtés l'un dans l'autre donnent l'apparence d'un livre.

Selon une variante de réalisation de l'invention telle qu'illustrée à la figure 4, l'intérieur de la partie saillante 6a de l'élément mâle 6 du coffret-livre est pourvue d'une rainure longitudinale 7 dans laquelle vient s'emboîter un plan de jeu 8 qui pourra être positionné sur le plateau de jeu 2 que forment les deux faces intérieures adjacentes des deux parties symétriques 1a et 1b en position ouverte (cf. figure 1). Ce plan de jeu 8, repliable sur lui-même asymétriquement pour être inséré facilement à l'intérieur du coffret 1 lorsque ce dernier est en position fermée, permet de multiplier les possibilités de jeu dudit coffret.

Selon une autre variante de l'invention, la partie saillante 6a de l'élément 6 est creuse pour autoriser le rangement d'autres pièces de jeu plus encombrantes (jeux de cartes, pions d'échecs, ..). Lorsque cette partie saillante 6a est plus importante, telle qu'illustrée à la figure 5, elle peut éventuellement recevoir d'autres objets plus volumineux que des pièces de jeu notamment si le coffret est utilisé comme présentoir (bijoux, bouteilles, cassettes stéréophoniques et vidéo).

Selon une réalisation préférée de l'invention, les mouvements de translation (flèche F) de la partie saillante 6a de l'élément à l'intérieur de l'ouverture 5 du coffret 1 sont assurés par un dispositif de guidage.

Comme on peut le voir plus en détails sur les dessins des figures 5 et 6, ce

0227123

dispositif de guidage est constitué d'un ensemble de deux paires de glissières 9a et 9b coopérant avec deux paires de rainures 10a et 10b lors de l'opération d'emboîtement de la partie saillante 6a dans l'ouverture 5 dessinée dans le côté d'articulation 4 du coffret 1. Les deux paires de glissières 9a et 9b sont préformées sur chacune des deux faces latérales externes de la partie 6a et les deux paires de rainures 10a et 10b sont ménagées dans les deux faces latérales internes du coffret 1. Les deux rainures de chaque paire sont ménagées dans chacune des deux parties symétriques 1a et 1b. On comprend que les deux paires de glissières et les deux paires de rainures, coopérant entre elles, assurent un meilleur guidage de la partie 6a de l'élément mâle 6 dans l'ouverture 5 du coffret 1 et permettent en outre un meilleur verrouillage dudit coffret en position fermée. En effet, lorsque le coffret 1 est en position fermée et la partie saillante 6a étant introduite à l'intérieur, la présence des glissières 9a et 9b engagées à l'intérieur des rainures 10a et 10b sur toute la longueur de ces dernières, correspondant sensiblement à la largeur L du coffret 1, permet de limiter le degré de liberté de l'angle d'ouverture formé entre les deux parties symétriques 1a et 1b sur toute la largeur L dudit coffret. En effet, plus le point de blocage des parties articulées 1a et 1b est éloigné de leur point d'articulation, plus le degré de liberté sera moindre. On comprend que les coffrets qui viennent d'être ci-dessus décrits et représentés, l'ont été en vue d'une divulgation plutôt que d'une limitation.

Afin de permettre une meilleure compréhension des dessins, une liste des références avec leurs légendes est ci-après énumérée.

- 1 coffret ou élément femelle
- 1a et 1b parties symétriques articulées du coffret 1
- 2 plateau de jeu
- 2a et 2b logements de rangement
- 3a et 3b plaques coulissantes fermant lesdits logements
- 4 côté d'articulation des parties symétriques 1a et 1b
- 4a et 4b deux charnières
- 5 ouverture
- 6 élément mâle du coffret-livre
- 6a partie saillante de l'élément mâle 6
- 6b dos bordant la partie saillante 6a
- 7 rainure longitudinale
- 8 plan de jeu
- 9a et 9b glissières du dispositif de guidage
- 10a et 10b rainures du dispositif de guidage

RE V E N D I C A T I O N S

1. Coffret pour rangement et plus particulièrement pour rangement de jeux de société, adoptant la forme générale d'un livre composé de deux parties symétriques (1a et 1b) formant les deux volets du livre et montées articulées entre elles, au moyen de charnières (4a et 4b), sur l'un (4) des côtés du coffret où elles définissent en position fermée dite de rangement - dans laquelle les deux parties (1a et 1b) sont rabattues l'une contre l'autre - une boîte renfermant les pièces de jeu et, en position ouverte dite d'utilisation - dans laquelle les deux parties (1a et 1b) sont dans le même plan et dans le prolongement l'une de l'autre - au moins un plateau (2) sur lequel évoluent les susdites pièces de jeu, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** ce coffret-livre est composé de deux éléments dissociables mâle (6) et femelle (1), l'élément mâle (6) est constitué par une partie saillante formée dans le dos (6b) du livre et l'élément femelle (1) est constitué par les deux parties symétriques articulées (1a et 1b) qui, en position fermée délimitent, sur le côté d'articulation (4) du coffret (1), une ouverture (5) dans laquelle vient s'emboîter la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) pour maintenir ledit coffret-livre en position fermée.

2. Coffret selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** les mouvements de translation F de la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) à l'intérieur de l'élément femelle sont assurés par un dispositif de guidage constitué de glissières (9a et 9b) et de rainures (10a et 10b) coopérant entre elles et préformées, en vis à vis, sur les faces latérales externes pour la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) et sur les faces latérales internes pour l'élément femelle (1).

3. Coffret selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** les susdites glissières (9a et 9b) sont préformées sur les deux faces latérales externes de la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) et les susdites rainures (10a et 10b) sont ménagées dans les deux faces latérales internes de l'élément femelle (1).

4. Coffret selon les revendications 1 et 2, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** deux glissières (9a et 9b) et deux rainures (10a et 10b) sont préformées sur chacune des deux faces latérales de la partie saillante (6a) et de l'élément femelle (1).

5. Coffret selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le nombre des rainures (10a et 10b) est réparti sur l'une et l'autre des deux parties symétriques (1a et 1b) de l'élément femelle de manière à se superposer lorsque le coffret (1) est en position fermée et à se trouver dans le prolongement l'une de l'autre lorsque le coffret (1) est en position ouverte.

6. Coffret selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) destinée à pénétrer dans l'élément femelle est creuse pour autoriser le rangement de pièces de jeu.

7. Coffret selon la revendication 1, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) destinée à s'insérer dans l'élément femelle (1) est pourvue intérieurement d'une rainure longitudinale (7) dans laquelle vient s'emboîter un plan de jeu (8) qui, repliable sur lui-même asymétriquement, est destiné à positionné sur le plateau de jeu (2) délimité par les faces intérieures adjacentes des deux parties symétriques (1a et 1b) du coffret (1) en position ouverte.

8. Coffret selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le dos (6b) bordant la partie saillante (6a) de l'élément mâle (6) et les deux plats formés par les faces extérieures des deux parties symétriques (1a et 1b) du coffret (1), sont recouverts de cuir.

9. Coffret selon l'ensemble des revendications 1 à 8, **CARACTERISE PAR LE FAIT QU'il** comprend deux charnières (4a et 4b) disposées de part et d'autre de l'ouverture (5) sur le côté extérieur (4) d'articulation des deux parties symétriques (1a et 1b).

10. Coffret selon les revendications 7 et 8, **CARACTERISE PAR LE FAIT QUE** le dos (6b) est préformé de manière à déborder la partie saillante (6a) et à venir se plaquer contre le côté d'articulation (4), sur les contours de l'ouverture (5) sur lesquels sont installées les susdites charnières (4a et 4b).

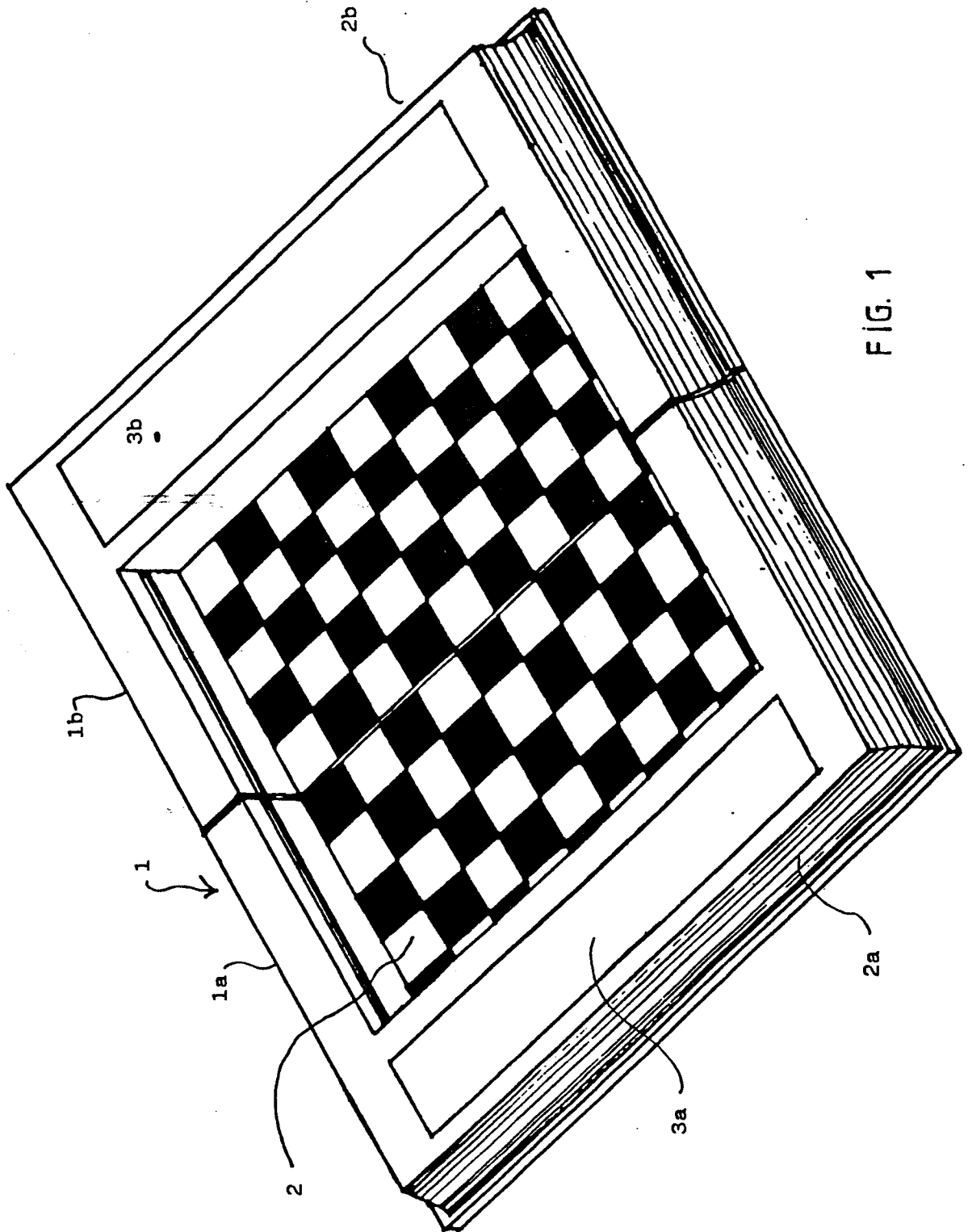


FIG. 1

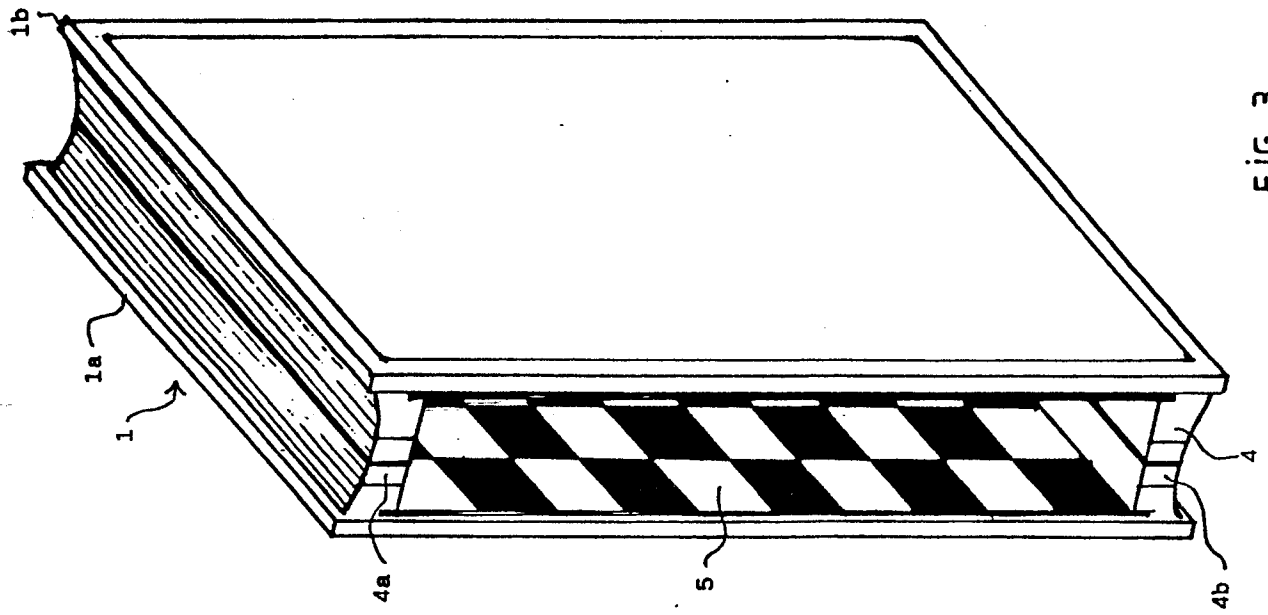


FIG. 3

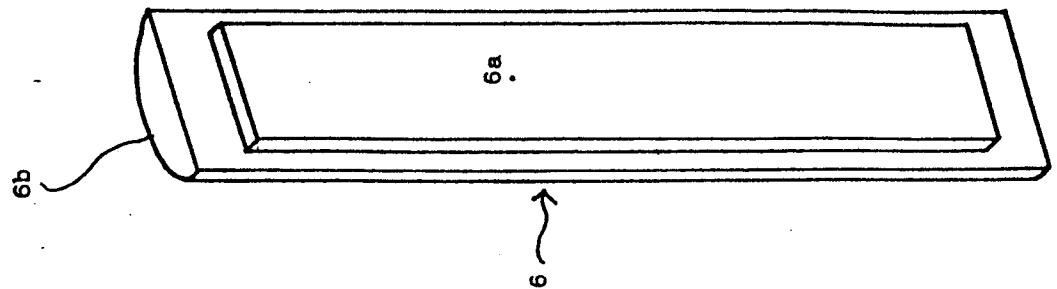


FIG. 2

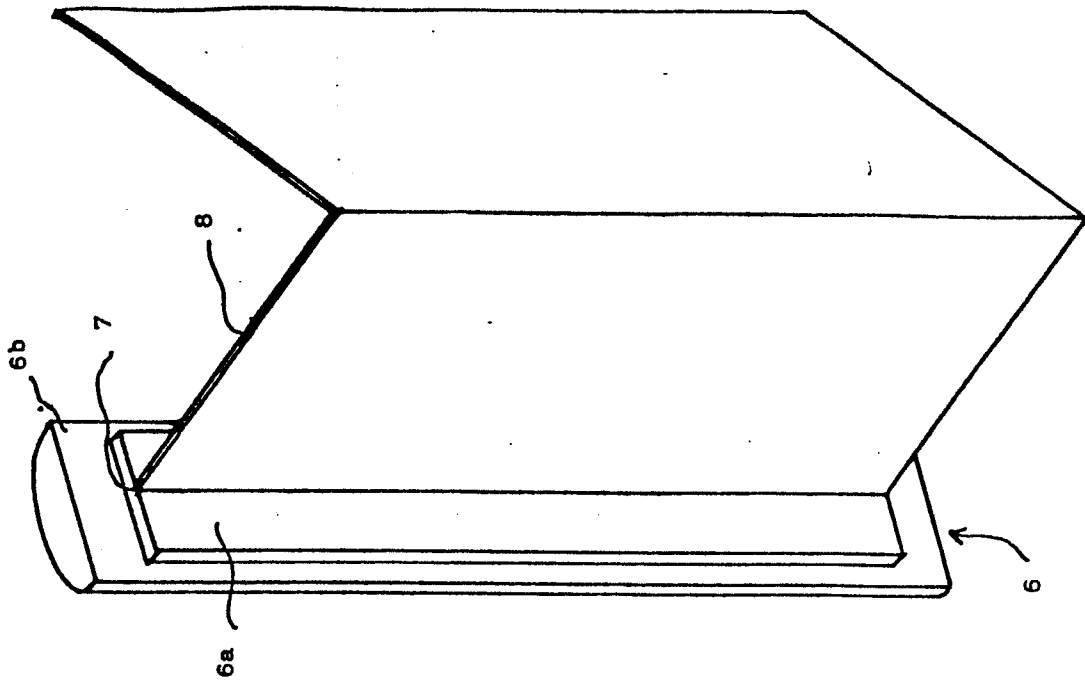


FIG. 4

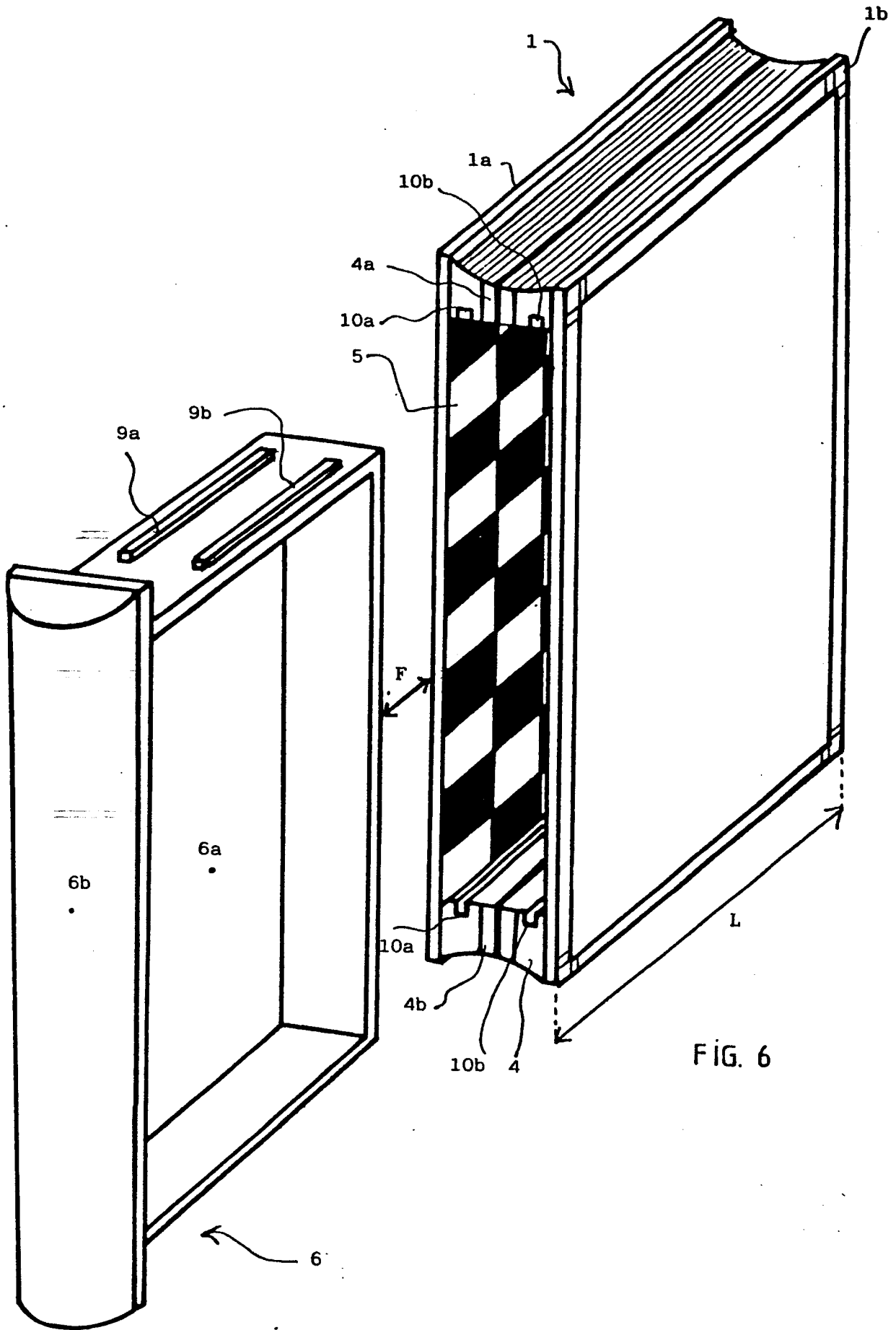


FIG. 5

FIG. 6